



## Conseil d'administration Séance du 29 juin 2017

*Cette séance du Conseil d'Administration est la première depuis les élections présidentielles et législatives. Cette nouvelle législature apporte la venue en CA d'une nouvelle conseillère du Président de la République qui s'exprimera sur le projet de nouveau siège de l'ONF, montrant bien que ce dossier sur lequel nous reviendrons, est arbitré au plus haut niveau.*

La séance commence avec une déclaration liminaire des organisations syndicales EFA-CGC, SNU et CGT quant aux alertes lancées auprès des Tutelles et aux difficultés ressenties de dialogue social avec la Direction Générale.

Cette intervention ne semble pas émouvoir beaucoup le Président du CA qui répond que la Direction Générale conduit son action dans le cadre du COP et que, s'il entend les divergences déjà exprimées sur des questions statutaires, la préoccupation pour l'ONF, reste selon lui la formation et l'intégration des nouveaux arrivants, dans le cadre du fort renouvellement des effectifs sur la durée du COP...

On appelle cela « *botter en touche* » et le Directeur Général n'ajoutera rien à ces propos.

Pour sa part, l'un des représentants des COFOR, souhaitera témoigner que ses rencontres régulières avec des personnels de l'ONF ne refléteraient pas l'ambiance décrite dans la déclaration des 3 OS et il dit trouver le propos un peu « affligeant ». Bref à tout le moins, une fin de non-recevoir.

La séance se poursuit donc, sans que cette parenthèse liminaire n'ait entaché, comme on aurait pu le craindre, l'ambiance plutôt calme et sereine du Conseil d'Administration. En effet, l'ordre du jour ne contient guère de documents « sensationnels » mais plutôt les questions traditionnelles d'un conseil de mi année avec notamment la présentation des comptes consolidés de 2016, des indicateurs de suivi du COP et de la comptabilité analytique.

D'autres sujets, de plus proche actualité, sont également inscrits à l'ordre du jour comme la convention ONF avec la nouvelle agence française de la biodiversité (AFB), la situation des filiales, la prolongation des marchés de téléphonie et de liaisons informatiques, et surtout le projet du nouveau siège de l'ONF.

### **Convention ONF - AFB**

#### **Rappel**

L'agence française pour la biodiversité (AFB) a été mise en place le 1/01/2017. L'AFB a prévu d'établir des conventions de partenariats avec les acteurs intervenant dans le domaine de la biodiversité, notamment de la biodiversité terrestre. Parallèlement le COP 2016-2020 demande à l'ONF de passer une convention avec l'AFB, dans l'année de la création de celle-ci.

Cette convention répond à cette injonction et dresse un inventaire des collaborations qui pourraient être mises en place et qui ont trait à tous les sujets sur lesquels l'ONF joue déjà un rôle en matière de gestion et de protection de la biodiversité.

Plusieurs questions seront posées sur la déclinaison territoriale de ces intentions, au regard notamment des moyens affectés à l'ONF. Pour l'instant la mise en place concrète de la convention reste floue et sa durée de 5 ans semble courte en rapport des enjeux.

Pour le Président du CA, l'objectif de cette convention-cadre, au-delà de répondre à l'une des obligations du COP est aussi de nous faire connaître et de nous faire confiance.

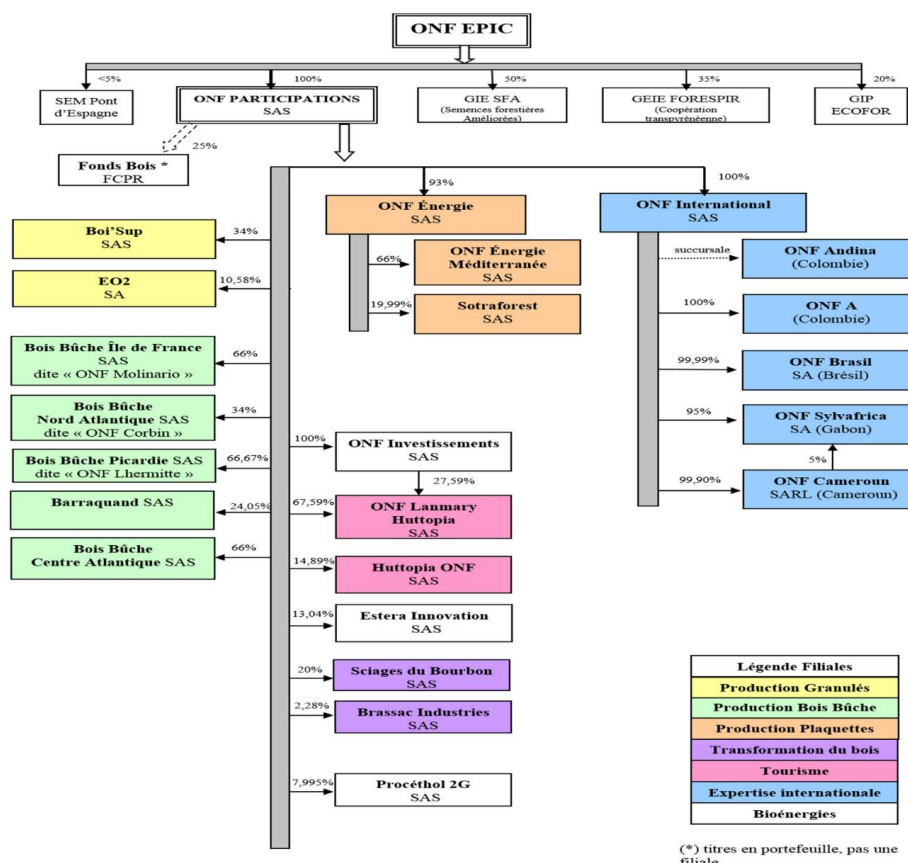
## Filiales

Depuis l'année dernière, il est présenté au CA une situation précise des filiales du groupe ONF et cette information est instructive. Elle avait été saluée en son temps par les administrateurs.

Pour 2016, les résultats de la holding SAS ONF sont à peu près équilibrés. Il est rappelé que l'ONF a créé des filiales lui permettant de s'investir dans des secteurs où son implication est légitime, mais ses capacités directes d'intervention limitées. Les deux piliers de ces filiales demeurent l'international – ONF international - et le bois énergie – ONF Energie.

Au 31 décembre 2016, le groupe est constitué de 20 filiales et participations dont 15 pour lesquelles l'ONF détient le contrôle exclusif (c'est-à-dire une détention directe ou indirecte d'un pourcentage de contrôle de plus de 50%) et 5 sur lesquelles l'ONF exerce une influence notable (pourcentage supérieur ou égal à 20% des droits de vote).

Organigramme financier du groupe ONF au 31 décembre 2016



Légende Filiales	
Production Granulés	(jaune)
Production Bois Bûche	(vert)
Production Plaquettes	(orange)
Transformation du bois	(rose)
Tourisme	(bleu clair)
Expertise internationale	(bleu foncé)
Bioénergies	(bleu foncé)

(\*) titres en portefeuille, pas une filiale

La discussion portera essentiellement sur le bien-fondé pour l'ONF de rentrer au capital de certaines sociétés – voire de certaines aventures comme le projet Flying whales – un projet de ballons dirigeables qui pourraient être utilisés pour transporter du bois – jusqu'à 60 tonnes par chargement – dans des lieux jusqu'alors inaccessibles par voie terrestre et à un coût moindre que l'hélicoptère par exemple.

Pour le Directeur Général, ce projet un peu futuriste verrait sa concrétisation soutenue par une utilisation dans le domaine de la mobilisation des bois et plusieurs pays semblent s'intéresser à ce concept, comme la Chine ou le Québec. La pertinence semble donc renforcée par ces marques d'intérêt.

D'autres filiales comme les sciages de Bourbon à la Réunion, sont clairement stratégiques et il n'est pas possible d'en sortir quelques que soient les résultats économiques.

En conclusion et selon les chiffres fournis en séance, le résultat net des filiales est négatif à hauteur de 1,4 Meuros (contre 0,3 Meuros en 2015) mais l'indépendance financière d'ONF Participations s'améliore.

### ***Comptabilité analytique***

#### ***Rappel du contexte***

Là aussi une communication un peu obligée sur la comptabilité analytique de l'ONF. En effet lors de la renégociation du COP, ce point avait fait l'objet de nombreuses interrogations qui avaient conduit le Gouvernement à confier une mission sur « le régime forestier mis en œuvre par l'Office national des forêts dans les forêts des collectivités » à 3 inspecteurs des Finances, de l'Agriculture et de l'Environnement.

Le problème avait été pris à l'envers et le calcul fait par ces inspecteurs partait d'une reconstitution de coûts du terrain – à dire d'experts et de comparaisons avec les pratiques privées – qui avaient été un peu difficiles à trouver dans les mêmes conditions de service – pour aboutir à la conclusion que notre comptabilité analytique par répartition des coûts constatés n'était pas inexacte.

Ce rapport a été un peu enterré ensuite car il allait à l'encontre de ce que prétendaient les Communes Forestières pour ne payer plus, à savoir que le versement compensateur aurait laissé un bénéfice à l'ONF sur la gestion des forêts communales. Depuis les COFOR ont obtenu de ne pas avoir à payer plus et l'affaire s'est tassée. Cependant la Cour des Comptes a encouragé l'ONF à achever la mise en place de sa comptabilité analytique et cette communication est une forme de réponse aux injonctions de la Cour.

L'ensemble des activités de l'ONF est analysé, mais au-delà des chiffres, ce qu'il faut constater et regretter, est que la santé financière et les résultats de l'ONF restent toujours et encore très dépendants des cours des bois. De ce point de vue, les bonnes intentions qui tendaient à « défragiliser » l'Etablissement face à cette situation, qui par définition, n'est pas gérable, voire imprévisible, sont passées à côté de la cible et un caprice de la nature pourrait tout remettre en cause.

#### ***Indicateurs du COP***

Nous restons là encore dans les figures imposées avec la communication des indicateurs du COP qui sont globalement bons puisqu'un certain nombre d'indicateurs, comme le niveau de réduction de l'endettement, par exemple sont atteints dès 2016.

Le SNPA fera remarquer que d'autres indicateurs seraient utiles, notamment quant à l'axe du COP sur la gestion des effectifs. Nous rappelons qu'un engagement inscrit dans le COP sur le passage des C en B et est très loin des chiffres évoqués du passage de 37 C en B, chaque année sur la durée des 5 ans du contrat. A ce jour, et selon les dispositions actuelles, 110 promotions manqueront à l'appel en fin de

contrat. D'autre part nous souhaitons que le chiffre des 30% globaux de recrutement sous statut privé durant le contrat, fasse l'objet d'indications par domaine d'activité de l'ONF.

Là encore, le dialogue est compliqué et c'est le Directeur Adjoint, Patrick Soulé qui nous renvoie vers les instances de représentation – CTC- pour obtenir ce chiffre ... Or pour l'instant, ce niveau de recrutement sous statut privé, par domaine d'activité, n'est pas clairement affiché dans les informations données en CTC : quand c'est flou, il y a un loup !

### ***Le nouveau Siège de l'ONF***

C'était peut-être le point le plus important de ce CA, en tous cas le plus attendu car le plus secret – aucune information dans le dossier de préparation du CA ! Il semble que le Directeur Général espérait bien engranger une résolution pour avancer sur le dossier - un projet qui lui tient à cœur et dans lequel il s'est investi personnellement.

Seulement voilà, quelques évolutions politiques sont survenues depuis le dernier CA et le nouveau pouvoir découvre le dossier.

En fait en CA, il n'y a jamais de vraies surprises, tout est préparé d'avance et pour ce point, ce n'est pas le Directeur Général qui prend la parole, mais le Président du CA pour rappeler que la situation actuelle – division de la DG sur 2 sites et surcoût de loyer – est intenable. Et de rappeler qu'il faut maintenant que cette affaire soit rapidement tranchée, toutes choses que par ailleurs, le SNPA a toujours défendues, voire même initiées lorsqu'il s'est agi, par exemple de combattre des projets de délocalisation du siège.

C'est la nouvelle conseillère du Président de la République qui lui répond, en demandant que l'ONF approfondisse son dossier, notamment dans l'examen d'une réutilisation des biens vacants de l'Etat et vers les opportunités éventuelles, pas seulement dans Paris, mais aussi en région parisienne.

Une réunion a eu lieu le 26 juin 2017 pour demander tout cela à l'ONF en proposant un retour pour la fin de l'été. Le nouveau Gouvernement découvre le dossier et veut se donner le temps de la réflexion. De plus l'avis défavorable du Conseil immobilier de l'Etat – cf. compte-rendu du CA de mars 2017 sur le même sujet - semble poser problème... l'ONF est invité à se recaler à mots couverts.

Le Président du CA tente d'arrondir les angles et annonce comme un scoop que l'ONF répondra dans les délais et qu'il est donc possible de prévoir dès à présent un CA spécial ( ?) le 21 septembre 2017, car passée cette date, on perd un an sur toute décision. Il en rajoute peut-être un peu lorsqu'il prétend qu'une décision en septembre serait un mal pour un bien, car de nouvelles valorisations seraient envisageables prochainement pour le site actuel de la Tour – comprendre un meilleur prix de vente.

Le SNPA a fortement insisté, avec le soutien des autres organisations syndicales présentes au CA afin que la solution retenue soit exclusivement dans Paris intra-muros.

En effet les études présentées au CA de mars 2017 montraient que la solution financière la plus abordable résidait dans la construction d'un immeuble tout bois dans Paris, à raison d'accepter l'examen de cette solution sur un terme de 25 ans, ce qui n'est pas du tout aberrant pour un investissement de ce niveau.

De plus le SNPA a souhaité rappeler les mouvements sociaux qu'avaient entraînés les annonces de projets de délocalisation du siège, au cours des 20 dernières années et a prédit, qu'assurément les mêmes causes reproduiraient les mêmes effets.

Enfin il est à noter que l'ensemble des représentants des personnels a apporté un soutien à la position de la DG sur le siège, et que la décision annoncée, (courrier daté du 28 juin 2017, mais diffusé après la tenue du CA) de vendre le Chalet de vacances des Arcs est très curieuse. Ceci démontre une volonté d'éviter toute discussion, surtout devant les tutelles. Nous sommes bien loin d'une volonté de dialogue sur un sujet aussi sensible car le chalet des Arcs c'est un lieu de cohésion, de pratiques sportives et

d'échanges pour l'ensemble des personnels. Dans un courrier du 03 juillet, les syndicats FO de l'ONF ont demandé au DG une réunion avec l'ensemble des partenaires sociaux.

La conclusion en demi-teinte, enfin, du Président du CA, réduisant la question à une localisation d'un côté ou de l'autre du périphérique, ne nous a pas satisfait pour autant. Dans ce dossier, il nous semble au contraire que l'ONF a déjà avalé trop de couleuvres, notamment lors de l'installation à l'Arborial et qu'il convient de revenir à une situation stable et accessible pour l'ensemble des personnels et des partenaires qui accèdent quotidiennement au siège parisien de l'ONF.

### ***Renégociations des marchés de téléphonie et liaisons informatiques – Maintenance informatique***

La Direction Financière (DEFSI) qui pilote les services informatiques souhaite revisiter les marchés de téléphonie et de liaisons informatiques. Cette approche est nouvelle à l'ONF, car jusque-là ces marchés se traitaient indépendamment les uns des autres, ce qui ne semble pas être le cas dans d'autres établissements ou organismes.

Cependant le marché actuel de téléphonie portable – opérateur Bouygues - ne donne pas satisfaction car inefficace dans un certain nombre de zones non urbaines.

D'autre part, les risques liés au changement d'opérateur pour les liaisons informatiques représentent un enjeu important pour l'Etablissement et un risque majeur en cas de dysfonctionnement.

La Direction Générale souhaite donc se donner du temps pour finaliser la mise en marché de ces prestations et le CA votera, sur ces indications, une prolongation temporaire des marchés actuels avant le lancement d'un nouvel appel d'offres conjoint pour les liaisons informatiques et téléphoniques portables.

Le SNPA soutient cette approche et rappelle au passage, que toute solution maison, comme semblait le souhaiter une autre organisation syndicale, en ce qui concerne l'assistance informatique est à proscrire, au regard des résultats chaotiques de certaines applications – made in house – à l'ONF.

### ***Frais de déplacements – dérogation***

Le SNPA a rappelé à la Direction Générale, la dérogation accordée en 2014, pour 3 ans, quant au tarif de remboursement des nuitées pour Paris, l'Ile-de-France et les communes de France métropolitaine de plus de 200.000 habitants, pour un montant de 70 € au lieu des 60 € prévus par un décret de 2006. La résolution 2014 prévoyait une échéance au 30 septembre 2017.

Or ce point avait été perdu de vue par la DG et de ce fait non inscrit au CA du 29 juin. Le prochain CA était prévu pour le 30 novembre 2017, avant l'annonce d'un CA exceptionnel le 21 septembre et sans l'intervention du SNPA, le taux de remboursement des nuitées serait retombé à 60 € au 1<sup>er</sup> octobre 2017... un taux tout à fait déconnecté du marché, déjà qu'il n'est pas simple de trouver une chambre à 70 € - petit déjeuner compris – aux abords de la Tour. Finalement la dérogation sera bien renouvelée et fera l'objet d'une résolution au CA de mois de septembre.

*En conclusion un CA presque ordinaire, voire ronronnant. Pour autant il ne s'agit pas de s'endormir car certaines décisions importantes ou emblématiques pour l'Etablissement, comme la construction du nouveau siège, qui au-delà d'ériger un nouveau bâtiment, fût-il en bois ou pas, marquera – ou non – la volonté forte du nouveau gouvernement de conforter l'EPIC ONF dans sa dimension nationale.*